

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1256

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 23

Modifier ainsi la troisième phrase de l'alinéa 53 :

1° Après le mot « peut » insérer le mot « en » ;

2° En conséquence, après le mot « arrêt », supprimer la fin de la phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.